COMMUNE DE SAINT-THURIEN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2015

Etaient présents: Jean-Pierre GUILLORE, Christine KERDRAON, Bruno JAFFRE, Jean-Pierre LE DUIGOU, Joël DERRIEN, Nicolas LE NAOUR, Carole DAUPHIN, Daniel HUIBAN, Corinne DERRIEN, Françoise GOLIES, Cédric JAULNEAU, Hélène CHARPENTIER, Fabienne LE GALL, Laurent MINTEC et Flore MEFORT.

<u>Secrétaire de séance</u> : Laurent MINTEC. <u>Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.</u>

Le compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

1°) Présentation du bilan énergie 2014:

Yann MORICEAU, conseil en énergie partagé de la Commune, a présenté le bilan énergie 2014 aux membres du Conseil Municipal. Il en ressort que la consommation globale d'énergie est restée stable entre 2009 et 2014, contrairement au coût qui a évolué compte tenu de l'augmentation du prix de l'énergie. La dépense annuelle relative à l'énergie s'élève à environ 47.000 €, ce qui représente environ 6 % des dépenses de fonctionnement. Le secteur le plus consommateur d'énergie est le secteur des bâtiments, et notamment le groupe scolaire qui a la plus forte consommation.

2°) Examen des demandes de subventions pour l'année 2015 :

Après examen des demandes de subventions présentées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2015 :

The state of the s	
- Voyage d'études en France (par élève)	26.00 €
- Voyage d'études à l'étranger (par élève)	34.00 €
- ADMR Ellé-Isole TREMEVEN	880,00 €
- AHBA SAINT-THURIEN	470,00 €
- Amicale des sapeurs-pompiers SAINT-THURIEN	150,00 €
- Amicale du 3 ^{ème} Age SAINT-THURIEN	570,00 €
- Amicale Laïque SAINT-THURIEN	5 350,00 €
- Association des Parents d'Elèves SAINT-THURIEN	180,00 €
- Comité de Jumelage SAINT-THURIEN	590,00 €
- Digor'n Nor SAINT-THURIEN	450,00 €
- Groupement de défenses sanitaire du bétail – SAINT-THURIEN	180.00 €
- Section UNC-AFN-FFI SAINT-THURIEN	330,00 €
- Société de chasse SAINT-THURIEN	175,00 €
- Société de pêche SAINT-THURIEN	175,00 €
- Syndicat d'Initiative SAINT-THURIEN	2 260,00 €
- Union Sportive SAINT-THURIEN	2 000,00 €
- Pas par haz'art SAINT-THURIEN	150,00 €
- Rederezh Xtrm SAINT-THURIEN	300,00 €
- DDEN Secteur de SCAER	60,00 €
- « Les nageurs des trois rivières » QUIMPERLE	10,00 €
- Association Judo-Belon-Aven RIEC/BELON	40.00 €
- Club des archers des Avens RIEC/BELON	10,00 €
- Union sportive bannalécoise	30,00 €
- Les cavaliers Skaer Ar Marc'h	80,00 €
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Finistère	60,00 €
- APAJH SCAER	125,00 €
- Croix Rouge QUIMPERLE	35,00 €
- Maison Familiale Rurale PLEYBEN	60.00 €
- IFAC CCI BREST	120,00 €
- Secours Populaire QUIMPERLE	35,00 €
AND THE PROPERTY OF THE PROPER	

Il est précisé que les subventions pour les voyages d'études seront versées directement aux familles sur présentation d'une attestation de présence et de règlement du séjour et d'un relevé d'identité bancaire. Cette disposition a été proposée par les membres de la commission de finances et il a été omis de le préciser lors de la présentation au conseil municipal. Cette disposition permettra de remédier au problème exposé à plusieurs reprises par certains parents qui nous indiquaient que la subvention ne leur était pas reversée par le collège.

3°) Séisme au NEPAL : demande de subvention :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser une subvention en faveur des victimes du séisme du 25 avril 2015 au NEPAL. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer :

- 150 € à l'UNICEF FINISTERE - 7, Rue Daumier à BREST

- 150 € à l'association MEDECINS DU MONDE

afin de soutenir les interventions d'urgence au NEPAL en faveur des enfants et des familles victimes du séisme.

4°) Diagnostic du réseau d'assainissement collectif : groupement de commande :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la COCOPAQ propose aux Communes intéressées de créer un groupement de commandes pour l'élaboration du diagnostic des réseaux d'eaux usées des différentes Communes de la COCOPAQ. Il précise que ce diagnostic sera obligatoire, notamment pour l'obtention des subventions de l'Agence de l'Eau. Cette étude est subventionnée à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adhérer au groupement de commande coordonné par la COCOPAQ pour la réalisation du diagnostic du réseau d'assainissement collectif,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la COCOPAQ,
- autorise le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes financeurs.

Remarques:

Daniel HUIBAN fait remarquer que pour l'assainissement collectif, le coût du diagnostic est pris en charge par la collectivité; alors que pour l'assainissement individuel c'est à chacun de payer pour un service inadapté. Jean-Pierre GUILLORE précise que le diagnostic a lieu sur le réseau public d'assainissement et ne concerne pas les branchements particuliers.

5°) Utilisation de l'école et de la salle municipale par les associations locales : convention :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets de convention établis pour la mise à disposition à titre gratuit des locaux scolaires et de la salle municipale aux associations de la Commune.

Le Conseil Municipal apporte les modifications suivantes : Préciser :

- qu'il s'agit d'une convention de mise à disposition à titre gratuit,
- qu'elle ne concerne que les associations de SAINT-THURIEN,
- qu'il faut que l'association fournisse une copie de l'attestation d'assurance,
- qu'il faut respecter les consignes d'utilisation du chauffage,
- qu'il faut couper l'éclairage après utilisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ces projets de convention.

Remarques:

Une réflexion sera menée concernant les boulistes qui occupent la salle municipale mais qui n'ont pas créé d'association.

6°) Création d'une agence postale communale : partenariat avec La Poste :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision, lors du vote du budget primitif 2015, compte tenu des horaires d'ouverture du bureau de poste actuels inadaptés, de prévoir des crédits pour réaménager la Mairie afin de pouvoir y accueillir une agence postale communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le principe de partenariat public avec La Poste pour la création sur le territoire communal d'une agence postale communale à l'issue des travaux d'aménagement de la Mairie,
- autorise le Maire à conclure une convention en vue de l'ouverture d'une agence postale communale pour une durée de 9 ans renouvelable, conformément au modèle de convention défini par le protocole d'accord du 23 juin 2011 conclu entre l'Association des Maires de France et La Poste.

7°) Maintenance de l'éclairage public : adhésion au SDEF :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le transfert de la compétence « Entretien et maintenance des installations d'éclairage public » au SDEF à compter de la date de cessation d'activité de la SEMEE de BAYE.

Remarques:

Joël DERRIEN précise que le coût de la prestation par l'entreprise Réseaux Sud Bretagne, qui a obtenu le marché sur le secteur, s'élève à environ $20 \in$ par point lumineux et que le SDEF verse un montant de $8 \in$ par point lumineux à la Commune.

Des explications complémentaires seront demandées au SDEF concernant la prestation proposée.

8°) Extension d'un élevage porcin à BANNALEC : avis :

Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le Préfet, par arrêté du 26 mars 2015, a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 20 avril au 17 mai 2015 pour la demande d'extension d'un élevage porcin à Kerandun à BANNALEC présentée par Monsieur Yannick NAVINER et la mise à jour du plan d'épandage. Il précise que, conformément à l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal peut émettre un avis à transmettre au Préfet dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, après en avoir délibéré, par 13 voix « pour » et 2 abstentions (Joël DERRIEN et Fabienne LE GALL), émet un avis favorable sous réserve que le demandeur respecte

les préconisations émises par Breizh Bocage.

Remarques:

Il est souligné qu'un terrain inclus dans le plan d'épandage est situé en bordure de rivière.

Daniel HUIBAN indique que si le dossier est présenté de cette manière, c'est qu'il a été préalablement étudié.

Il faut être vigilant sur le travail effectué par le programme Breizh Bocage.

9°) COCOPAQ - Violences intra familiales : désignation d'un élu référent :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'une formation sur les violences intra familiales à destination de la gendarmerie va être organisée le 12 juin prochain. La Communauté de Communes souhaite y associer les agents de police municipale ainsi que les élus. La vice-présidente de la COCOPAQ demande au conseil municipal de désigner un élu référent « violences intra familiales ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, désigne Madame Christine KERDRAON, en qualité

d'élu référent « violence intra familiales ».

10°) COCOPAQ - PLH 2014-2019: convention de contractualisation:

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que l'ambition du nouveau Programme Local de l'Habitat 2014-2019, approuvé le 16 janvier 2014, est de prolonger l'action engagée depuis plusieurs années par la COCOPAQ en affirmant son rôle en matière de gouvernance auprès des partenaires et notamment des Communes, dans la mise en œuvre des actions du PLH. C'est pourquoi, le programme d'actions a prévu la signature d'une convention de contractualisation entre la COCOPAQ et les Communes afin de formaliser les engagements réciproques de chacun au regard des objectifs poursuivis sur le territoire.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention de contractualisation, après en avoir délibéré, par 14 voix « pour » et 1 voix « contre » (Laurent MINTEC), autorise le Maire à signer la convention de

contractualisation avec la COCOPAQ, dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2014-2019.

Remarques:

La convention précise que 36 nouveaux logements sont à construire à SAINT-THURIEN d'ici 2019.

Jean-Pierre GUILLORE informe que la signature de la convention de contractualisation n'oblige pas la Commune à construire les logements indiqués par le PLH.

Joël DERRIEN précise que, s'il n'y a pas de besoin, les opérateurs fonciers n'interviendront pas sur la Commune. Carole DAUPHIN se demande si l'étude réalisée pour le PLH est erronée. Joël DERRIEN répond que non, mais que pour l'instant il n'y a pas de besoin localement. Il précise que, globalement, sur le territoire, il manque des logements. Ce manque est dû principalement aux changements de situations familiales (séparations).

11°) Quart d'heure de libre expression :

- a) Nicolas LE NAOUR indique qu'il serait souhaitable d'installer des panneaux « point de rassemblement » dans les bâtiments publics. Jean-Pierre GUILLORE précise que la commission de sécurité contrôle régulièrement ces bâtiments et qu'il n'a pas été demandé jusqu'à présent d'installer ces panneaux. Il existe déjà un plan général d'intervention dans ces bâtiments.
- b) Nicolas LE NAOUR demande que, durant l'été 2015, les agents saisonniers travaillent en binôme avec les agents titulaires. Jean-Pierre GUILLORE répond que cette façon de travailler n'est pas évidente pour tous les travaux à réaliser. Le maximum sera fait.
- c) Nicolas LE NAOUR dit qu'il y a beaucoup de déchets à proximité de l'école et qu'il faudrait sensibiliser la population. Jean-Pierre GUILLORE répond qu'il y a des poubelles un peu partout, Jean-Pierre LE DUIGOU indique que les gens posent même leurs déchets à côté des conteneurs situés sur le parking du cimetière au lieu de les mettre dedans.
- d) Nicolas LE NAOUR soulève le problème du talus qui devait être réalisé à Ty-Tanguy. La terre bennée par le SIVOM empêchait la propriétaire d'accéder à son poulailler. Bruno JAFFRE répond que le problème a été résolu ; la terre a été enlevée et le talus ne sera pas construit.
- Nicolas LE NAOUR demande la date d'ouverture de l'épicerie (la population s'interroge). Cédric JAULNEAU répond que l'ouverture ne saurait tarder mais il y a des délais incompressibles. Il devrait avoir des nouvelles d'ici 3 semaines.

- f) Nicolas LE NAOUR demande si le choix de l'emplacement du composteur est judicieux par rapport aux odeurs. Joël DERRIEN répond que si le fonctionnement est bon, il n'y a pas d'odeur. Daniel HUIBAN demande si ce composteur n'attire pas les souris. Joël DERRIEN répond que si le pourtour est bien entretenu, il n'y a pas de problème.
- g) Laurent MINTEC indique qu'il y a deux ardoises à revoir à la Maison des Associations.
- h) Marie-Hélène PITON dit qu'il y a des mauvaises odeurs au niveau des conteneurs poubelle installés à proximité de la salle municipale. Il faudrait réfléchir à un autre endroit. Jean-Pierre GUILLORE répond que la question va être étudiée.
- Daniel HUIBAN indique que Monsieur MONFORT, domicilié à Quélennec, lui a signalé que les véhicules roulent vite sur cette route. Corinne DERRIEN précise que, devant chez elle, sur la Route de Scaër, ils roulent vite aussi.
- j) Flore MEFORT demande si les sentiers de randonnées sont interdits aux véhicules motorisés. Les sentiers ne sont pas interdits à ce genre de véhicules, il n'y a pas de panneaux. En ce qui concerne les terrains privés, c'est au propriétaire de voir.
- k) Nicole GRÎTTE demande dans combien de temps elle aura suffisamment de pression au niveau de son alimentation en eau potable. Jean-Pierre GUILLORE indique que les travaux devraient être terminés pour le 2ème semestre 2016.

Publié et affiché à SAINT-THURIEN, le 28 mai 2015

Jean-Pierre GUILLORE.